

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MAIRES DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE,
LE 25 AOÛT 2021, À 14 H.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 25e jour du mois d'août 2021 à 14h00 et à laquelle ont participé :

- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Lucien Bouchard, maire suppléant
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Guy-Julien Mayné, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville agissant avec quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boyer, maire et Préfet.

Monsieur Rémi Raymond, directeur général, participe également.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DU PRÉFET

Monsieur Yves Boyer, préfet, déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 14h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-08-167

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 août 2021, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DU PRÉFET**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE**
- 5. AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT 8 – AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

- 4. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE**

2021-08-168

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 569.0.1 du *Code municipal*, toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT la volonté de certaines municipalités de déléguer la prévention des incendies à la MRC des Jardins-de-Napierville.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'uniformiser l'offre de service de prévention sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du même article 569.1, le secrétaire-trésorier de la MRC doit transmettre une copie du projet d'entente à chaque municipalité locale, accompagné d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure une entente dont le contenu est identique à celui du projet doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Bouchard, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement:

D'APPROUVER le projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC des Jardins-de-Napierville, l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie à intervenir avec les municipalités intéressées;

QU'UNE copie dudit projet d'entente, accompagné d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure une entente doit, dans les 60 jours suivant réception, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt d'y adhérer, soient transmis aux municipalités.

QUE la présente résolution remplace en tout ou en partie toute autre résolution incompatible avec celle-ci.

5. AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT 8 – AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

2021-08-169

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et la MRC ont signé, le 14 avril 2020, un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT l'avenant 2020-8 soumis par le ministre de l'Économie et de l'Innovation;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'AUTORISER le préfet, ou en son absence la préfète suppléante, à signer pour et au nom de la MRC l'avenant 2020-8 modifiant ledit contrat.

QUE la présente résolution prenne effet rétroactivement au 15 juillet 2021.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-08-170

L'ORDRE DU JOUR étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement:

QUE la séance extraordinaire soit levée à 14h45.

Yves Boyer
Préfet

Rémi Raymond
Directeur général et
Secrétaire-trésorier